



FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2019

A renvoyer au: 45@sgen.cfdt.fr

(compléter d'une autre couleur svp !)

| | | | |
|--|--|---|--------------------------------|
| Nom, prénom | | date de naissance : | |
| ADRESSE : | | | |
| Tel. : | | Mail <i>indispensable</i> | |
| Poste actuel : école : Commune : depuis le : | | IMPORTANT A titre : (définitif, provisoire ?) | MCS (fermeture de classe) en : |
| BAREME cf Règlement article 5 En cas d'égalité de points, l'AGS puis le nombre d'enfants de moins de 16 ans au 31 décembre 2018 et enfin la date de naissance sont pris en compte. | | | |
| AGS sur I-Prof (au 01-09-18) = AGS au 31-12-2018 = (1point/an + 1/12 point/ mois+1/360 point/jour) x 10 Nombre d'enfants de -16 ans au 31-12-18 : | | | Barème total : |
| MAJORATIONS cf Règlement article 6 Le total des majorations ne peut excéder 80 pts. REP REP+ et DIRECTION : Les points comptent uniquement pour les postes en REP REP+ ou Direction. | | | |
| Situation médicale : 800 points | | | |
| MCS (mesure de carte scolaire) : fermeture d'un poste de direction : 750 points fermeture poste enseignant : 700 points (ou 750 points si deuxième MCS subie) | Rapprochement de conjoint: enseignants à titre déf. Conditions : - si mariage/pacs avant 1 ^{er} sept.2018 - si vœu géo. correspond à zone géo. de l'adresse professionnelle du conjoint et que résidence pro du conjoint dans zone géo.non limitrophe. 60 pts | Autorité parentale conjointe : 60 pts | |
| | | Parent isolé : 60 pts | |
| DIRECTION + formulaire candidature -pour chaque année d'exercice sur poste de direction 12 pts/an -poste de direction sur lequel Intérim a été effectué 60 points TOTAL = ... pts. Mmax 60 pts | REP ou REP+ 60pts pour 3 ans à TD dans le département du Loiret. | STABILITE dans le poste 12 pts/an pour 3 ans consécutifs sur le même poste à TD, dans les zones géo 8 à 13. pts max 36 pts <i>s'ajoutent à toutes les autres majorations</i> | |
| Remarques : (toutes questions ou précisions susceptibles de nous aider à contrôler votre barème avec vous) | | | |
| VŒUX limités à 30 | joindre la copie des vœux PDF à titre provisoire : au moins 1 vœu géo/1 vœu infra et 1 M.U.G (filtre pour affectation) (voir ci-dessous) | | |

Vous recevrez un accusé de réception des vœux le 01 avril (vœux, et AGS brute sans autre élément de barème).

Votre **barème complet** sera calculé ultérieurement (majorations...) par l'administration et vous sera envoyé sur votre boîte I-PROF, le

Vous aurez jusqu'au 15 juin pour **vérifier et contester** éventuellement ce barème.

→ **Contactez-nous en cas de problème le mercredi 12 juin dernier délai** par mel au 45@sgen.cfdt.fr

Aucune modification de barème ne pourra intervenir après le groupe de travail du 18 juin

A votre cuisine!
Voici les 5 ingrédients **indispensables** à un bon mouvement :

| | |
|--|---|
| Pour « chefs » titulaires ! | Pour nos « chefs » à titre provisoire et nos futurs « chefs » très prometteurs ! -PES- |
| 1/ venir parler «cuisine – mouvement» et chercher votre documentation en image (zones géo et/ou infra) avec lexique le mercredi 3 avril 14h à 17h | |
| 2/ LIRE le règlement du mouvement (liens dans <i>lettre d'info du loiret</i> !) et afficher sur son frigo la circulaire avec les dates. | |
| 3/ faire un mel au 45@sgen.cfdt.fr pour tout besoin d'explication, de précision. | |
| Titulaires : 4/Un seul onglet de saisie : choix jusqu'à 30 vœux | Non titulaires Deux onglets de saisie pour 30 vœux : vœux larges : choix d'une zone infra et d'un M.U.G au moins(filtre pour réduire la largeur du vœu!) vœux : dont un 1^{er} vœu indicatif pour l'affectation générée sur tout vœu géo (13 zones et Secteurs Orléans)ou infra-départemental(5 zones) |
| 5/ Connaître les jours de permanence téléphonique et en présentiel de <u>l'équipe orange du Sgen-CFDT!</u> <u>se renseigner au 02 38 22 38 58 (ou 59)</u> | |

Ne pas oublier qu'en cuisine, les brigades sont essentielles !
Notre jury d'expertes vous conseillera

Mélanie, Nelly, Élise